



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE

DIR. REGIONALE ENVIRONNEMENT COURRIER ARRIVEE
10.03.08 00650
DEST. ...S.N.A.P./H.P.

+ CS

CORTE, le 3 mars 2008

Le sous-préfet

à

Liste des membres du comité de pilotage
Destinataires in fine

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000, Défilé de l'Inzecca
Site FR9400597

Réf. : Réunion du 13 septembre 2007

P.J. : Un relevé de conclusions

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions du comité de pilotage du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca » qui s'est tenue le jeudi 13 septembre 2007 à 14 heures 30 à la mairie de GHISONI.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,
Chargé de Mission Natura 2000
pour le département de la Haute-Corse,

Thierry COTTIN

**Compte-rendu du 1^{er} Comité de Pilotage
du site d'intérêt communautaire FR 9400597
« Défilé de l'Inzecca »**

Objet de la réunion

L'objectif de ce 1^{er} comité de pilotage était de présenter à ses membres :

- Le réseau Natura 2000 ;
- Le site du défilé de l'Inzecca ;
- La procédure d'élaboration du document d'objectif du site.

Organisation du Comité de Pilotage

Ce Comité de pilotage a eu lieu le 13 septembre 2007 à la mairie de Ghisoni, animé par la Direction Régionale de l'Environnement de Corse et le bureau d'études BIOTOPE, sous la présidence de M. le Sous-préfet de Corte, en présence de :

- M. Philippe ALBERTINI, maire de Ghisoni ;
- M. Loïc ARDIET, bureau d'études BIOTOPE, opérateur du site Natura 2000 ;
- M. Patrick ARRIGHI, Chambre d'agriculture de la Haute-Corse ;
- M. Grégory BEUNEUX, Groupe Chiroptères Corse ;
- Mme Mélanie ESPI, Chambre d'agriculture de la Haute-Corse ;
- M. Ange FARIOLI, mairie de Ghisoni ;
- M. Dominique FAZZI, mairie de Ghisoni ;
- M. Camille FERVAL, Direction régionale de l'environnement ;
- M. Vincent FERRICELLI, mairie de Ghisoni ;
- M. Joseph MICAELLI, mairie de Ghisoni ;
- M. Antoine MICHELOZZI, mairie de Ghisoni ;
- Mme Hélène SANTONI, Pôle touristique de la Costa Serena ;
- M. Laurent SORBA, Office de l'environnement de la Corse ;
- Mme Christine SOUARES, Direction régionale de l'environnement ;
- Mme Paula SPINOSI, Conservatoire botanique de Corse ;
- M. Louis VINCENTI, mairie de Lugo-di-Nazza.

.../...

Compte-rendu des débats et relevé des décisions

Ce premier Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 FR9400597 Défilé de l'Inzecca s'est tenu le 13 septembre 2007 sous la présidence de l'Etat en la personne de M. COTTIN, sous-préfet de Corte. M le sous préfet, après avoir remercié les membres du comité de pilotage de leur présence, a récapitulé les objectifs principaux de cette session :

- officialiser le lancement de la vie du site Natura 2000 de l'Inzecca par le début de la rédaction du Documents d'objectifs (DOCOB)
- Entendre les collectivités concernées par la vie du site se positionner sur les prérogatives que la loi « Développement des Territoires Ruraux » (dite loi DTR) leur confère sur la présidence des futurs comités de pilotage et sur le pilotage de la rédaction du DOCOB.

Le fonctionnement de Natura 2000

Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes bien cadrées par la réglementation et rappelées par la DIREN :

- les directives Oiseaux et Habitats régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. Le site de l'Inzecca est un site désigné au titre de la directive « Habitats » en premier lieu autour d'une espèce, le choux insulaire (*Brassica insularis*) et des habitats qui l'abritent.
- Quelques chiffres : Natura 2000 représente 12,4 % du territoire national via 1705 sites dont 371 au titre de la directive oiseaux, et 1334 au titre de la directive « Habitats ». 80 sites sont désignés pour la Corse dont 61 au titre au de la directive « Habitats » ; l'Inzecca est un site à dominante montagnaise de 179 ha.
- Natura 2000 se veut être autant un outil de protection qu'un outil de développement. Sa mise en œuvre se fait selon une approche contractuelle et de concertation dès la première étape, c'est à dire la rédaction du DOCOB.

M le sous préfet assisté par la DIREN a ensuite rappelé le déroulement de la rédaction du DOCOB :

- son élaboration a été confiée au bureau d'étude BIOTOPE après passation d'un appel d'offre par la DIREN fin 2006 ; elle obéit à un cahier des charges techniques qui est tenu à disposition.

.../...

- Le DOCOB est d'abord un état des lieux écologique et social du site ; il analyse les problématiques existantes et propose d'y remédier via un programme d'actions.
- Les différentes parties du DOCOB sont validées au fur et à mesure de son avancement par une session du COPIL : 4 réunions du COPIL et de 1 à 2 ans de travail sont d'ordinaire requis pour achever et valider la rédaction du DOCOB.
- Tous les socioprofessionnels, propriétaires, élus ... acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.
- BIOTOPE a présenté la méthodologie qui sera mise en œuvre pour l'élaboration du DOCOB du site du défilé de l'Inzecca.

Les particularités du site

La présentation du site et de son intérêt écologique ont été effectuées par BIOTOPE ; voir le document joint.

Prérogatives proposées par la loi DTR

Conformément aux dispositions prévues par la loi DTR, M. le sous préfet a ensuite demandé aux collectivités représentées, la CTC et la commune de Ghisoni, si elles souhaitaient prendre la présidence des futurs comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB.

M. le maire de Ghisoni, dont le site dépend territorialement dans sa totalité, s'est proposé pour ces deux fonctions : la présidence des COPIL à venir, le pilotage de la rédaction du DOCOB.

Le représentant de la commune du Lugo-di-Nazza, commune située à proximité du site Natura 2000 et invitée pour information, n'a pas souhaité s'exprimer même à titre consultatif (la commune ne faisant pas partie du site), dans l'attente de l'avis de M. le maire de Lugo-di-Nazza.

Ainsi, sur sa proposition, et avec l'approbation du COPIL, la commune de Ghisoni prend en charge la présidence des comités de pilotage à venir et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB.

Le bureau d'étude BIOTOPE, missionné pour sa rédaction, rendra compte de l'avancement de son travail prioritairement à la commune et se mettra à sa disposition pour toute requête concernant le site conforme au cahier des charges de rédaction du DOCOB.

.../...

Questions diverses

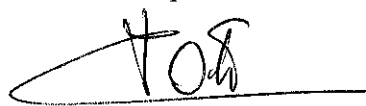
Suite à la présentation de l'intérêt écologique du site, mais aussi des zones périphériques du site pouvant permettre une justification scientifique à une extension du site actuel, la commune de Ghisoni s'est montrée favorable à une possible et future extension du site Natura 2000 actuel, qui nécessitera une base constituée d'éléments scientifiques probants.

Sur ce sujet, le Conservatoire Botanique Corse a précisé l'intérêt particulièrement patrimonial de 2 espèces végétales situées à quelques kilomètres en aval du site : la Lunetière de Rotgès et le Sénéçon serpentinicole. Le Groupe Chiroptère Corse a également insisté sur l'intérêt de la zone et du barrage de Sampolo pour les chauves-souris, avec la présence de trois espèces d'intérêt européen et d'un site majeur de reproduction de ces espèces au niveau du barrage, intérêt confirmé par de récents travaux et notamment la modernisation de la ZNIEFF située sur cette zone et qui pourrait servir à une possible extension du site Natura 2000.

Enfin, M. le maire de Ghisoni, qui a précisé la future adhésion de la commune à la Communauté de Commune du Fium'Orbu, ainsi que la représentante de l'office du tourisme de la Costa Serena, ont insisté sur la nécessité de concilier, comme le veut l'élaboration des DOCOB, l'homme et l'environnement sur ce secteur. En effet, le développement touristique de la micro-région et la conservation du patrimoine naturel local doivent être cohérents, se réaliser sur la base d'action concrètes et opérationnelles, et avec l'adhésion des populations locales.

M. le Sous-préfet a ensuite clôturé ce comité de pilotage en remerciant les membres du comité et toutes les personnes présentes de leur présence, suite à quoi la DIREN a convié les personnes qui le souhaitaient à une visite du site Natura 2000 afin d'en présenter la localisation et les intérêts écologiques.

Le sous-préfet,
Chargé de mission Natura 2000
Pour le département de la Haute-Corse



Thierry COTTIN

Natura 2000 Défilé de l'Inzecca

Réunion du 13 septembre 2007

Liste des invités :

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse,
Le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Corse,
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
Le Président du Conseil Général de la Haute-Corse et le Directeur des Services Techniques,
Le maire de la commune de GHISONI,
Le Maire de la commune de LUGO di NAZZA ,
Le Délégué Régional adjoint de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
Le président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
Le président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse,
Le Directeur Régional d'EDF,
Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche,
Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Corse,
Le Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Corse,
La Directrice de l'Office du Tourisme de la micro-région (Costa Serena) ,
ou leurs représentants,
Mlle Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique de Corse,
Le Président de l'Association Groupe Chiroptères Corse.